

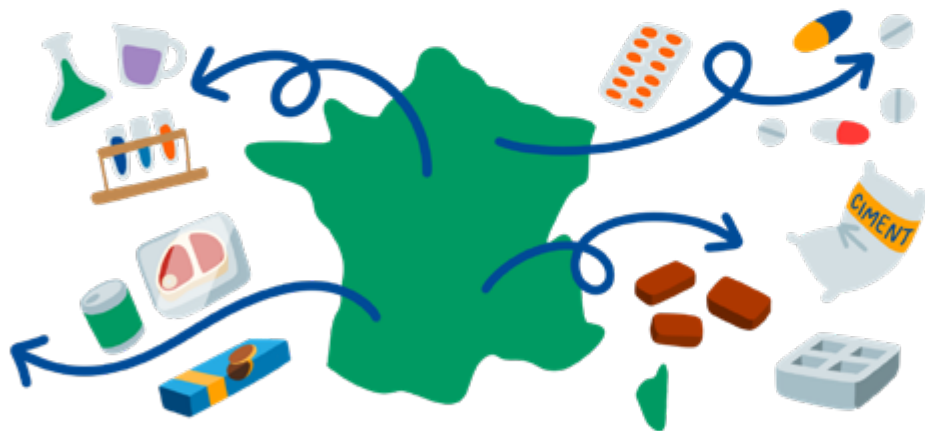


Quand industries et artisans locaux s'allient pour préserver la biodiversité et le climat

Violette Bisacchi Chloé Chat

Après une période de désindustrialisation, (re)monter des filières locales s'impose comme une évidence pour développer des modes de production plus écologiques et justes. Respect de normes écologiques élevées, création d'emplois porteurs de sens, innovations clés pour répondre aux défis du climat et de la biodiversité... les avantages de la relocalisation de nos activités artisanales et industrielles sont nombreux.

LA DÉSINDUSTRIALISATION : UN TOURNANT MAJEUR EN FRANCE...



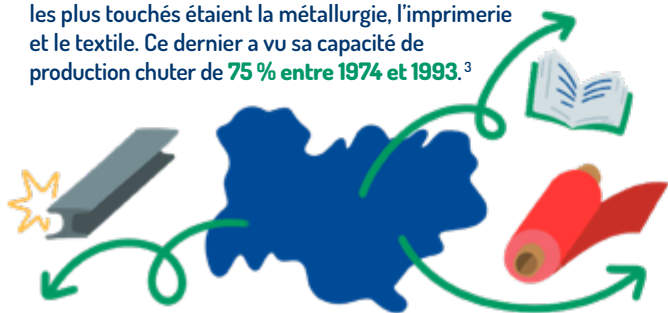
De 1970 à 2019, la **production locale de produits manufacturés** est passée de 82 % à 38 %.¹

La délocalisation, l'automatisation et les progrès techniques dans la production ont réduit le besoin de main-d'œuvre. **Entre les années 1970 et 2007, 1,9 million d'emplois industriels ont disparu.** Chaque année, environ 1 000 entreprises² étaient délocalisées.

...et en Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas été épargnée. Les secteurs les plus touchés étaient la métallurgie, l'imprimerie et le textile. Ce dernier a vu sa capacité de production chuter de **75 % entre 1974 et 1993.**³

...qui reste malgré tout la première région industrielle française en nombre d'emplois



Actuellement, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la région française qui compte le **plus grand nombre d'emplois dans l'industrie** avec plus de 505 000 emplois, ce qui représente **16 % des emplois industriels en France.**⁴

L'INDUSTRIE, UN SECTEUR POLLUANT...

Aujourd'hui, le secteur industriel représente **18 % des émissions de gaz à effet de serre** en France.⁵ En 2022, les secteurs de la chimie, de la métallurgie, des produits pharmaceutiques, des matériaux de construction et de l'agroalimentaire concentraient **80 %** de ces émissions.⁶

Les émissions sont en baisse constante depuis une trentaine d'années. Mais cela est dû surtout à la **fermeture ou à la délocalisation des usines**. Les rejets de CO₂ sont déplacés dans d'autres pays.



...avec une forte pénibilité du travail

En 2019, **plus d'un salarié sur deux était exposé à une pénibilité physique élevée**, souvent accompagnée de douleurs et d'accidents du travail.⁷



4 BONNES RAISONS DE RELOCALISER NOS ACTIVITÉS ARTISANALES ET INDUSTRIELLES :



1 Adopter des normes écologiques et sociales exigeantes, que ce soit en matière de gestion des déchets, de consommation d'énergie ou de droit du travail. En Auvergne Rhône-Alpes, **62 % des entreprises artisanales utilisent des matières recyclées et 50 % de leurs produits sont réparables.**⁸



2 Créer des emplois de qualité et porteurs de sens. Avec une plus grande diversité de tâches et de missions dans des filières locales, respectueuses de la biodiversité et du climat, les personnes salariées se réapproprient leur travail et participent visiblement à la transition écologique à leur échelle.



3 Se réapproprier des savoir-faire anciens et locaux pour innover face aux défis écologiques et sociaux. De plus en plus d'activités artisanales et industrielles s'appuient sur des techniques éprouvées, tout en les **adaptant aux normes écologiques et sociales actuelles.**



4 **(Re)créer des filières vertueuses en matière écologique et sociale.** Par exemple, cultiver du chanvre ou du lin, moins gourmands en eau que le coton, permet de remonter des filières textiles locales plus écologiques. Le développement de filières locales dans les procédés industriels pourrait réduire de **17 à 25 % les émissions de CO₂** du secteur industriel d'ici 2050.⁹

1 • Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences ? - INSEE - 2023

2 • Le recul de l'emploi industriel en France de 1980 à 2007 : quelle est la réalité ? - Ministère de l'économie - 2010

3 • Historique de la Fabrique lyonnaise - Ludovic Frobert et George Joseph Sheridan - Le Solitaire du ravin : Pierre Charnier, 1795-1857, canut lyonnais et prud'homme tisseur - 2014

4 • Données économiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes - La préfecture et les services de l'Etat en région Auvergne Rhône-Alpes - 2023

5 • Décarboner l'industrie - Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique - 2024

6 • Comment les émissions de GES se répartissent-elles par secteur en France ? - Statistique publique - 2024

7 • Les facteurs de pénibilité physique au travail - Dares - 2024

8 • Baromètre de l'artisanat : bilan, tendances et défis à venir - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes - 2025

9 • L'économie circulaire : catalyseur de la décarbonation - ADEME - 2021